

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 25 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize le vingt cinq février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-LESNEY s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur la convocation en date du 18 février 2016, et sous la Présidence de Monsieur Jean Théry, Maire.

PRESENTS : Mme Françoise Arnould, Mme Marie-Laure Bornier, M. Pierre Faivre, M. Stéphane Charlin, M. Jim Strittmatter, M. Michel Pierre et M. Paul Cantoni

EXCUSES : Mme Christa Heuser, M. Marc Barbaud, M. Christian De Contencin, M. Yan Thomas, M. Serge Bretegnier et M. Alain Cabut

ABSENTS : Mme Barbara Ribouillard

PROCURATIONS : M. Serge BRETEGNIER à M. Jim STRITTMATTER – Mme Christa HEUSER à Mme Françoise ARNOULD – M. Marc BARBAUD à M. Pierre FAIVRE

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition de Monsieur le Maire, M. Stéphane CHARLIN est nommé secrétaire de séance.

1°) Adoption du compte-rendu précédent.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 08 décembre 2015.

2°) Comptes Administratifs 2015 : Commune – Camping - Assainissement

M. le Maire présente les résultats comptables de l'année 2015 du budget communal et des deux budgets annexes « Camping » et « Assainissement ».

M. le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Madame Françoise ARNOULD est ensuite élue pour présider la séance, et fait procéder au vote des comptes administratifs.

Au vu des résultats communiqués, l'ensemble des élus approuve à l'unanimité, les comptes administratifs 2015, dont les résultats figurent ci-dessous :

	Commune	Camping	Assainissement	TOTAL
Résultat de l'exercice	-71 001.16	-458.17	21 000.14	-50 459.19
Résultats antérieurs	273 716.58	459.72	53 094.15	327 270.45
RESULTAT CUMULE	202 715.42	1.55	74 094.29	276 811.26

(Le détail de ces comptes peut être consulté en mairie au Secrétariat)

3°) Comptes de Gestion 2015 : Commune – Camping – Assainissement

Monsieur le Maire rappelle que les comptes de gestion sont le reflet de la comptabilité tenue par le Trésorier, et doivent être en concordance avec les comptes administratifs tenus par la commune.

Après en avoir délibéré, et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015.

Ces comptes de gestion visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4°) Affectation des résultats

Après avoir entendu les résultats du Compte Administratif 2015, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de fonctionnement au Budget Primitif 2016, comme suit :

a) Budget Primitif Communal :

. affecter **103 987.27 €** à l'apurement du déficit antérieur d'investissement, et report à nouveau créditeur en section de fonctionnement de **202 715.42 €**

b) Budget Primitif annexe « Camping Municipal » :

. affecter **12 038.63 €** à l'apurement du déficit antérieur d'investissement, et report à nouveau créditeur en section de fonctionnement de **1.55 €**

c) Assainissement :

Pas d'affectation puisque le compte administratif ne présente pas de déficit en investissement.

5°) Redevance d'assainissement 2016

Le budget étant excédentaire, le Conseil municipal décide à l'unanimité, de ne pas augmenter le taux de la redevance assainissement pour 2016.

Montant de la redevance :

- 0.90 cts d'euros/m³
- la part fixe : 14 euros

6°) Orientations budgétaires 2016

Afin de procéder à l'élaboration du budget de la commune pour 2016 et des budgets annexes (camping et assainissement), le Maire présente les grandes orientations de l'exercice 2016 :

→ Budget communal :

.Programmes engagés en 2015, à reporter sur 2016 :

- Relève de tombes au cimetière communal : 12 000 €
- SIDEC : 2^{ème} tranche Electrification rurale (solde de l'opération) : 1 000 €
- Diagnostic accessibilité école / 25 572 €

.Nouveaux Programmes 2016 :

- Acquisition de nouveaux drapeaux : 305 €
- Acquisition de panneaux « Déchets » pour le cimetière : 566 €
- Acquisition d'un tableau numérique pour l'école primaire : 1 685 €
- SIDEC : Effacement éclairage public et infrastructure téléphonique 1^{ère} tranche : 109 044 €
- Pose de gabions béton sur le chemin du Tartot : 1 680 €
- Mise aux normes du parafoudre : 3 281 €
- Acquisitions d'un four vapeur et d'un piano gaz pour la salle des fêtes : 13 600 €
- Procédure de classement et d'élimination des archives de la commune : intervention de l'archiviste du Centre de Gestion : 4 800 €
- Acquisition de bancs : 2 000 €
- Acquisition d'extincteurs : 1 000 €
- Remplacement de l'échelle accès clocher de l'église : 200 €
- Déplacement du monument dédié à la résistance situé en bordure de la RN 83 pour des raisons de sécurité, au cimetière communal : construction d'un nouveau monument : 3 900 € subventionné à 650 € par le Souvenir Français

→ Budget assainissement :

.Programmes engagés en 2015, à finaliser sur 2016 :

- Busage du fossé : 15 578 €
- Assainissement « rue du val d'Amour » : 220 800 €
- Diagnostic assainissement Eaux usées/Eaux pluviales : 13 620 €
- Travaux égouts « La Cure » : 3 000 €

.Nouveaux Programmes 2016 :

- Curage de l'ensemble des réseaux communaux : 28 404 €

→ Budget camping municipal :

Aucun programme pour 2016

Intervention de Michel PIERRE sur le fait qu'il n'est pas favorable à la fermeture du chemin du Tartot, empêchant les propriétaires d'accéder à leur terrain en véhicule.

Le Maire rappelle que la fermeture de ce chemin empêchera tous les véhicules de venir déposer arbres, branchages, herbes etc... sur le terrain communal servant autrefois de « décharge ».

Les dépenses à inscrire aux budgets 2016 sont approuvées par les conseillers municipaux.

7°) Contrat groupe d'assurance statutaire

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la commune adhère au contrat groupe de garantie des risques statutaires du personnel communal, conclu par le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale avec la SOFCAP.

Ce contrat arrive à terme le 31 décembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge le Centre de gestion de négocier un nouveau contrat groupe auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption
- Agents non affiliés à la CNRAL : Accident du travail, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire.

Vote POUR à l'unanimité

8°) Indemnités de fonction des maires : nouvelles dispositions au 1^{er} janvier 2016

A compter du 1^{er} janvier 2016, les maires voient leur indemnité fixée automatiquement au maximum du barème prévu à l'article L 2123-23 du CGCT. Ainsi, pour les communes de moins de 1000 habitants, l'indemnité est fixée sans possibilité d'y déroger. Cette décision est rétroactive pour effet au 1^{er} janvier 2016. Le Maire versera directement 10 % de ses indemnités à l'association des Maire et Adjoints de Port-Lesney pour le repas des aînés et l'achat des jouets de Noël.

Pas de modification de l'indemnité versée aux adjoints.

Vote : POUR à l'unanimité

9°) Convention de mise à disposition de service du Service informatique et TIC du SIDEC

Afin de poursuivre notre adhésion aux services mutualisés du SITIC selon les conditions financières fixées par délibération du Comité syndical du SIDEC du 28 novembre 2015,

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- ◆ **APPROUVE** l'adhésion de la commune aux services informatiques du SITIC du SIDEC ;
- ◆ **APPROUVE** la signature de la convention pluriannuelle d'adhésion de la collectivité au service informatique et TIC du SIDEC ;
- ◆ **APPROUVE** les conditions financières, soit la somme de 3 068 €, fixées pour l'année 2016 ;
- ◆ **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget pour l'année 2016.

10°) SIDEC : Effacement éclairage public et infrastructure téléphonique : 1^{ère} tranche

Le SIDEC propose la réalisation de travaux d'effacement, éclairage public et infrastructure téléphonique du village pour une 1^{ère} tranche, selon l'étude financière suivante :

	Montant travaux HT	Subvention	Solde à la charge de la commune
Effacement rural	92 000	53 690	38 310
Eclairage public sur travaux esthétique	30 100	3 780	26 320
Infrastructure téléphonique sur travaux d'effacement et renforcement	29 600	3 360	26 240
TOTAL	151 700	60 830	90 870 € HT

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la validation de cette étude, et s'engage à inscrire la somme nécessaire au budget 2016.

Vote POUR à l'unanimité

11°) Subventions annuelles 2016

Le conseil décide, à l'unanimité, d'allouer les subventions pour l'année 2016, comme indiqué ci-dessous :

- Les Amis de Vaulgrenant : 100 €
- A.D.M.R. : 100 €
- Centre de soins de Mouchard : 100 €
- Coopérative scolaire : 100 €
- ONAC – Bleuets de France/Souvenir Français : 60 €
- Association des Maire et Adjointes
 - financement repas des aînés et jouets de Noël * } : 2100 €

* cf. délibération du 05 mars 2015, diminuant les indemnités des Adjointes de 10 %

Le Conseil Municipal vote également une prévision de 400 € pour les voyages scolaires de l'année 2016, et décide de verser la somme de 5 900 € pour l'équilibre du budget annexe « Camping Municipal » et 800 € pour le budget annexe du CCAS.

Le conseil décide d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 € pour le financement d'un projet pédagogique, artistique et culturel autour du cirque, pour tous les élèves du groupe scolaire (de la maternelle au CM²).

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

USEP : le bureau du secteur USEP de salins étant démissionnaire et sans Président, toutes les sorties ou activités étant suspendues et peut-être pas mises en place cette année (*PV du conseil d'école du 15 octobre 2015*), aucune subvention n'est votée dans l'immédiat.

12°) Admission en non-valeur

Monsieur le Trésorier a transmis 2 états de demandes d'admissions en non valeur. Ils correspondent à des titres de l'exercice 2009 et 2012. Il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré les procédures employées. Il convient pour régulariser la situation budgétaire de la commune, de les admettre en non valeur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, admet en non valeur les titres de recettes dont les montants s'élèvent à :

Année 2012	Ordures ménagères	CHAZALON / BAURIN	244.75 €
Année 2009	Frais de chauffage	PERROT Aline	1 086.14 €

et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

La décision du conseil n'éteint en aucun cas la dette des débiteurs ; si ceux-ci revenaient à meilleure fortune, rien ne s'opposerait à la reprise des poursuites.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2016, chapitre 65.

13°) Questions diverses

- **Courrier M. Arnaud BAERT** : Autorisation est donnée à M. Arnaud BAERT, de poser des ruches sur un terrain communal, Section AD, Parcelle n° 330 au lieudit « La Chaux ». M. Baert s'engage à entretenir le terrain.
- **Journée de nettoyage de printemps** : elle est fixée cette année au samedi 9 avril 2016. Rendez-vous à 9 heures devant la salle des fêtes où seront remis gants et sacs poubelles. Les déchets seront récoltés dans le village et ses abords grâce à la mobilisation de tous.
- **Réunion PLUi** : plusieurs réunions publiques auront lieu concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (zonage et projets par secteur géographique) : Mardi 1^{er} mars à 20 h 30 à Chamblay, Jeudi 3 mars à 18 h 30 à Mouchard, Mardi 8 mars à 18 h 30 à La Loye et Jeudi 10 mars à 12 h 30 à Mont-sous-Vaudrey. Le Maire invite les élus et les habitants à assister à ces réunions afin de connaître le projet d'urbanisme de la commune et des communes voisines, et y apporter leurs observations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 00

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Secrétaire de Séance,
Stéphane CHARLIN

Le Maire,
Jean THERY

Signé

Signé

Affiché à la porte de la mairie le 29 février 2016